

ASSOCIATION de SCIENCE RÉGIONALE De LANGUE FRANÇAISE

Compte-rendu du Conseil d'Administration 26 février 2020 à 17h30

Salle des Colloques, Maison de la recherche, Arras

Présents: Fabienne Leloup, Lise Bourdeau Lepage, Marie Delaplace, Lourdes Diaz Olvera, Nathalie Gaussier, Bruno Jean, Leïla Kébir, Bernard Pecqueur, Dominique Vollet, Frédéric Wallet, Claude Lacour, André Torre

Présents par skype: Guy Chiasson, Michel Dimou, Isabelle Thomas, Maryline Filippi

Procurations : Eduardo Chia, Marcus Dejardin, Véronique Peyrache-Gadeau, Alexandra Schaffar, Camille Mortelette, jeune docteur de l'Université d'Artois est accueillie en tant que jeune chercheur, conformément aux nouveaux statuts de l'ASRDLF, comme membre à titre consultatif.

1. Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 26 février 2020 L'ordre du jour est accepté.

2. Suivis du Conseil d'Administration du 3 juillet 2019

Une information relative au colloque de Iasi est fournie. Le colloque a compté 148 participants. Trois adhésions à l'ASRDLF concernant les organisateurs ont été prises en charge par l'association. Le reversement à l'ASRDLF du montant des adhésions a été effectué en octobre 2019.

3. Les Doctorales

Nicolas Lebrun et François Moullé, enseignants-chercheurs de l'Université d'Artois, organisateurs avec Bertrand Reitel et Catherine Mortelette des Doctorales de l'ASRDLF 2020, sont invitées à présenter l'organisation des doctorales.

La gestion des courriels (environ 600) est mentionnée par l'équipe organisatrice comme étant une des difficultés rencontrées lors de l'organisation. L'équipe suggère que la date de dépôt des résumés soit avancée afin de laisser plus de temps pour l'obtention des visas. Il y a eu quelques démissions à cause des délais trop courts pour leur obtention ; cela a concerné surtout des étudiants marocains (initialement une quinzaine). Des doctorants français, belges, italiens, suisses et marocains participent à ces doctorales.

À une question relative à l'organisation en 2021, ils répondent qu'ils ne pourront assurer l'organisation l'an prochain; le problème est d'ordre financier car les aides de l'Université ne pourront être mobilisées une deuxième année. Le CA remercie très chaleureusement les organisateurs.

Au départ des organisateurs, on s'interroge sur l'absence d'invités pour des conférences plénières. La philosophie choisie a été de se centrer sur le travail des doctorants et de consacrer plus de temps aux sessions pour privilégier la discussion ; le premier exposé présenté par Camille Billion, prix Aydalot 2019, sur « La fabrique de la thèse » a permis une entrée en matière directe.

Pour l'édition 2021, il est demandé que le bureau prospecte pour trouver un site dès que possible. L'information sera donnée lors du colloque d'Avignon.

Certains membres du Conseil font le constat d'un nombre d'inscrit.e.s légèrement en baisse par rapport aux années précédentes et se questionnent sur la manière de distinguer les doctorales de l'ASRDLF par rapport aux autres doctorales dont le nombre augmente. Une série de pistes sont évoquées soit de mettre en avant la possibilité de rencontrer une génération de jeunes chercheur.e.s et de potentiel.le.s futur.e.s collègues en plus de souligner les profils scientifiques des discutant.e.s et leur bienveillance, d'ouvrir davantage à des discutant.e.s extérieur.e.s au CA et de mettre en avant la pluridisciplinarité des journées. La présidence de sessions par deux personnes accentue l'engagement de l'association.

4. Le Colloque de l'ASRDLF

4.1 Le Colloque 2020 Avignon

Cyrille Genre-Grandpierre a communiqué au bureau divers éléments.

Le site https://asrdlf2020.org/ est prêt y compris pour les inscriptions; côté financement un dossier de demande d'aide financière à la région SUD a été déposé et le colloque a reçu un financement d'Avignon Université. D'autres pistes sont encore à investiguer.

Les conférenciers invités sont Eric Vidalenc le mardi 30 juin, et Agnieszka Leszczynski le 1er juin. Côté hôtels, quelques réservations ont été faites mais il s'est avéré difficile de bloquer beaucoup de chambres. Cet élément sera rappelé quand les mails d'acceptation des papiers seront envoyés.

Les salles et amphis sont réservés et le repas de "gala" sous forme de "cocktail dinatoire" aura lieu au Bercail avec vue sur le Palais des Papes et le Ventoux. On peut y aller à pied mais on a aussi prévu un bus pour les moins mobiles.

La question des bourses et du prix pour le meilleur article est réglée : 9 bourses sont proposées, dont 4 bourses financées par l'ASRDLF et 5 par l'UMR ESPACE.

Le prix pour le meilleur papier par un jeune chercheur sera sous forme de cadeau. Le jury sera composé de deux membres du bureau de l'ASRDLF et deux membres du comité d'organisation du colloque-

Des résumés d'articles arrivent peu à peu, un report de la date limite sera proposé.

Le CA remercie Cyrille Genre-Grandpierre des informations, le félicitent déjà pour ces premiers éléments.

4.2 Proposition de Colloque 2021 Rennes

SciencesPo-Rennes, et spécifiquement le prof. Romain Pasquier, et le labo interdisciplinaire ARENES ont posé leur candidature pour organiser le colloque2021 à Rennes.

Cette candidature est accueillie positivement par le CA. Certains membres proposent que les organisateurs rennais contactent certains instituts et labos bretons, proches géographiquement, et avec lesquels l'ASRDLF a eu l'occasion de travailler car proches des sciences régionales. Les noms de ces associations, institutions ou labos seront communiqués à Romain Pasquier.

5 Appel à financement d'événements scientifiques, appel 2020

Bruno Jean explique qu'il y au total trois demandes de financement. La première, d'un doctorant de l'université de Liège, a déjà été acceptée par le bureau de l'association. En février, deux autres demandes ont été recues et le bureau doit se prononcer sous peu.

6 Élection de la présidence du Prix Aydalot

La Présidente rappelle la teneur du règlement de l'ASRDLF qui indique en son article 11 *Article 11*

(Le Conseil d'Administration) Il désigne le président du jury du prix Philippe Aydalot sur proposition du bureau. Les décisions du Conseil d'Administration se prennent à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Elle rappelle également la procédure qui a été suivie, à savoir :

- l'appel à candidature pour la présidence du prix Aydalot a eu lieu selon les modalités qui avaient été annoncées au CA de juillet 2019:
- l'appel a été envoyé par Guy Chiasson à deux reprises
 - [nouvellebreve] Brève 1655 : Présidence du Prix Philippe Aydalot 18/10/2019
 - [nouvellebreve] brève 1666 : Présidence du Prix Aydalot rappel 12/11/2019
- la date de clôture du dépôt des dossiers était le 1^{er} décembre 2019.

Une seule candidature a été reçue, celle de Michel Dimou. Le bureau, réuni le 7 février 2020, a décidé de proposer Michel Dimou comme président du prix Aydalot au CA.

Michel Dimou, présent par skype, donne les grandes lignes de ses motivations et de ses intentions pour son mandat. Il fait le constate d'une perte d'attractivité du prix Aydalot en grande partie du fait des évolutions du monde de la recherche. Il propose de faire un bilan sur les trajectoires des lauréats et sur l'évolution disciplinaire des thèses afin de donner ensuite un nouveau élan au prix Aydalot. Il se retire ensuite des échanges.

Un échange s'en suit relatif à la durée du mandat. La durée de 5 ans, fixée par le CA, semble longue au regard de la durée d'une présidence et de son bureau (3 ans).

Une réflexion pourrait être menée par le prochain bureau sur cette durée.

Un débat concerne la composition du comité qui travaille avec le président du prix Aydalot. II n'y a pas de précision ici.

Il serait important que ce comité soit :

- pluridisciplinaire,
- issu de diverses origines géographiques.

La question d'une parité homme-femme est débattue : certains souhaitent qu'il y ait parité, d'autres qu'il y ait au moins des membres de chaque genre. Il faudrait également que le comité mette plus en valeur la direction de thèse et l'université des lauréats.

Il est demandé que la composition de ce comité soit fournie au prochain CA. La teneur de ce débat fera l'objet d'une recommandation transmise au futur président.

Le vote par écrit et bulletin secret est organisé en séance. Les choix sont :

- oui à la candidature proposée
- non à la candidature
- abstention.

Les personnes participant par skype ont envoyé leur vote à Dominique Vollet, qui les retranscrit. Le résultat du vote est : 3 NON, 4 ABSTENTIONS, 11 OUI

Le CA désigne donc Michel Dimou comme président du prix Aydalot à partir de septembre 2020 pour les éditions 2021 à 2025 et le remercie d'assumer ce mandat.

7 Informations sur les élections du Conseil d'administration

Le CA acte la démission de Marie-José Fortin.

La présidente informe qu'il y aura donc 9 mandats à pourvoir lors des élections 2020, elle rappelle qu'au vu du régime transitoire des statuts, il y aura :

- 5 mandats valant pour 6 ans
- 4 mandats valables pour 3 ans

Une personne pourra se mettre sur l'une ou les deux listes. Le dépouillement commencera par la liste des 6 ans.

Une personne qui assurera un mandat de 3 ans pourra encore postuler pour deux mandats de 6 ans après ; une personne qui assurera un mandat de 6 ans ne pourra plus postuler que pour un seul mandat de 6 ans.

Les élections se feront électroniquement. Le détail de la procédure sera précisé d'ici avril.

8 Discussion pour une stratégie pour les colloques futurs

Ce point fait écho à une demande, d'un membre du CA, émise a Iasi de minimiser l'empreinte carbone de nos activités scientifiques ; on pourrait ainsi imaginer que le colloque ne s'organise que tous les deux et que les doctorales soient assorties d'une Journée scientifique, les années où il n'y a pas de colloque. Au vu de l'heure, la discussion de ce point est reportée au prochain CA.

9 La Revue RERU

André Torre précise que la présentation de la revue sera faite par Sébastian Bourdin lors de la première session des doctorales. Un compte twitter de la revue a été ouvert depuis quelques jours seulement. Amélie Gonçalves, qui participe au pool des relecteurs, intègre également le secrétariat de rédaction. Le premier numéro de 2020 vient de sortir et cinq numéros au total sont prévus pour l'année, avec éventuellement un sixième.

10. Divers

10.1 Prise de position de l'ASRDLF sur les réformes LPPR

Lise Bourdeau-Lepage retrace le contenu et les enjeux, pour une association comme l'ASRDLF, des réformes LPPR. Le détail est donné en ANNEXE. Parmi ces conséquences, importantes pour la vie associative en général et pour des associations comme l'ASRDLF sont pointées l'autonomie du chercheur, la disponibilité de son temps notamment pour investir de façon volontaire dans des associations comme celle-ci, la baisse des financements qui permettent la participation active à des associations, ...

Ces éléments ont amené un certain nombre de sociétés savantes à prendre position officiellement contre les réformes.

D'un tour de table, on note que certains Journaux scientifiques, tels que GES, ont indiqué une motion sur la page d'accueil de leur site tout en continuant à travailler pour ne pas handicaper le travail des chercheurs.

Même si la réforme est française, il semble important pour un ensemble de membres que l'association réfléchisse à la LPPR car l'évolution n'est pas unique en Europe et ces réformes existent ou risquent d'arriver ailleurs. On observe ainsi aussi en Amérique du Nord un mécontentement des universitaires.

Il apparaît qu'il est utile que ce genre d'échanges ait lieu au sein de l'association mais il n'y a pas de souhait de publier une motion en tant que telle. Par contre le détail des informations sera donné pour informer les membres.

10.2 RSAI founder's medal

Isabelle Thomas relevant l'annonce de l'appel à candidature pour la RSAI Founder Medal (21 février 2020) a souligné l'importance pour l'ASRDLF d'être proactive en matière de fellowships et autres prix au niveau de la RSAI. Il s'agit d'une stratégie de moyen voire long terme afin de rendre plus visible l'association francophone au sein des organisations de sciences régionales internationales. Une réflexion sera menée par la Présidente, André Torre (président de l'ERSA) et Isabelle Thomas (RSAI felllow 2019) à ce sujet.

ANNEXE.

Lise Bourdeau-Lepage a détaillé le contenu et les principales conséquences de la LPPR.

La Loi Pluriannuelle de Programmation de la Recherche concerne

- la recherche d'une gestion managériale,
- la recherche de la mise en concurrence des chercheurs, des laboratoires, des instituts... :
- la fin du statut des MCF/ la création du statut de Tenure Track, les contrats de travail sur projet,
- la fin du référentiel au 192hTD d'enseignement
- le financement privé
- la fin de l'autonomie et de la liberté d'action du chercheur.

Des conséquences pour les sociétés savantes comme l'ASRDLF sont prévisibles :

- L'autonomie du chercheur et le choix de ses sujets de recherche est garantie en France aujourd'hui par le statut de MCF et PR, la modification des statuts entrainera une perte d'autonomie du chercheur et un risque de voir disparaître certains sujets/thématiques de recherche;
- Le financement sur projet, va conduire à la perte de certaines thématiques ;
- La baisse des financements des établissements va accélérer le processus ci-dessus nommé, en effet, certaines thématiques sont financées/ continuent à exister grâce aux dotations accordées par les universités en interne (financements relativement stables même si faibles aujourd'hui);
- La surcharge administrative & pédagogique entraine déjà des difficultés pour les enseignants-chercheurs de trouver du temps à consacrer au collectif des sociétés savantes, à l'ASRDLF, cela risque de s'accélérer car avec la perte de la référence au 192hTD, certains enseignants-chercheurs risquent d'enseigner plus... d'avoir moins de temps pour leur recherche et pour s'investir à l'ASRDLF.
- -A cela s'ajoute bien sûr les difficultés financières pour venir aux réunions du CA, aux différentes manifestations comme les Doctorales de l'ASRDLF : difficile de trouver des financements pour cela au sein des universités ou sur les contrats de recherches
- La mise en concurrence promue par la LPPR pose la question des collaborations sur lesquelles repose le fonctionnement de notre association.

Ainsi plusieurs questions se posent pour notre association :

- -Quid de la pérennité dans le temps des personnes engagées dans l'association,
- -Quid du temps disponible pour l'association,
- -Quid des financements disponibles (ne serait-ce que pour adhérer ou venir aux manifestations sans intervenir...),
- -Quid de la formation des jeunes chercheurs et de leur futur
- -Quid des thématiques qui existeront encore... : celle de science régionale seront-elles compétitives ? financées ? à la mode ?